

## Chapitre 10

# **Contrer la violence faite aux enfants dans la famille : *un choix de société***

## **Les auteures** **Solange Lancup**

*Solange Lancup est détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en sociologie. Elle possède onze années d'expérience auprès des enfants, des adolescents et de leur famille. Elle a animé des groupes pour enfants témoins ou victimes de violence au bureau des Services sociaux de l'Est. Madame Lancup a été à l'emploi de la direction des Services professionnels du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain et travaille depuis 1993 au CLSC des Faubourgs auprès de la clientèle adolescente.*

## **Louise Vaillant**

*Louise Vaillant est détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université de Montréal. Elle a travaillé au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain auprès des femmes et des enfants victimes de violence dans la famille. Madame Vaillant a pratiqué des interventions individuelles et de groupe auprès de cette clientèle. Elle travaille actuellement en bureau privé, principalement avec les femmes victimes d'agression.*

## **Résumé** **Summary**

This article discusses the issue of children that are witnesses and victims of violence in their family. The different forms of violence that children are subjected to, as well as the consequences of such violence are defined in this article. It also deals with the psychological violence too often overshadowed during evaluations. By the acknowledgment of multiple factors coming into consideration, the ecological model, doubled with the feminist analysis are viewed as pertinent in the elaboration of a violence program. The fragmentation of the present interventions and the isolation of children affected by violence are discussed here, as are some intervention avenues. The article ends with the description of a group intervention with children.

Ce texte traite de la violence à l'intérieur de la famille, plus spécifiquement de la victimisation des enfants. La première partie dresse un tableau théorique de la situation: nous verrons quelle est la réalité des enfants exposés à la violence conjugale et nous soulignerons le risque important qu'ils soient agressés à leur tour. Nous présenterons les conséquences inhérentes à un tel vécu et tenterons de mettre en relief le caractère multifactoriel de la violence dans la famille. Des interventions sur plusieurs plans s'avèrent donc indispensables. Elles s'articuleront à l'intérieur de deux modèles d'analyse privilégiés à cause des particularités de cette violence.

La violence subie par les enfants constitue un phénomène très actuel et très préoccupant. Si on observe l'évolution de la société et la place plus grande que prennent les enfants aujourd'hui, on peut s'étonner qu'il y ait autant de jeunes enfants victimes de violence ou exposés à la violence au sein de leur famille. Ce n'est que très récemment, à partir de 1979, qu'on a reconnu un certain nombre de droits aux enfants et que ces derniers ne sont plus considérés comme étant la propriété des parents, de l'Église ou de l'État (Tremblay, 1991). L'enfant est devenu sujet de droit, par l'intermédiaire de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. C'est la nécessité de protéger les enfants en situation de danger qui a forcé l'élaboration de définitions de la violence faite aux enfants, qui renvoient à des actions ou à des conséquences qualifiées de graves. On a mis l'accent sur les traumatismes physiques ou sur des éléments de négligence grave car il s'agit des seuls types d'abus pouvant être prouvés hors de tout doute. Malheureusement, la violence psychologique que subissent nombre d'enfants a été un phénomène négligé. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit du type de violence le plus difficile à déceler et par conséquent, à définir. Cette forme de violence semble également avoir été sous-estimée quant à l'ampleur de ses conséquences. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on reconnaît enfin que la violence psychologique est au coeur de toutes les formes d'abus et de négligence et constitue la forme de violence la plus destructrice.

Il existe une définition élargie de la violence psychologique: elle représente tout ce qui entre en contradiction avec l'accomplissement des besoins psychologiques de base de l'enfant, tant dans l'environnement familial qu'au plan de la société: pensons aux guerres, au racisme, etc. (Garbarino et Vondra, 1987; Gil, 1987; Hart et coll., 1987). Cependant, lorsqu'on réfère à des interventions psychosociales ou légales, on distingue et circonscrit habituellement deux types différents de violence psychologique qui couvrent l'éventail possible de ses manifestations: la violence psychologique directe qui réfère à du rejet ou à de la cruauté mentale et la violence psychologique indirecte qui renvoie à un mode de parentage inadéquat et limité. L'enfant est utilisé et manipulé, ou encore exposé à un climat empreint de tensions et de conflits graves. Son

développement psychologique est mis en péril même s'il ne participe pas ou n'est pas impliqué directement dans les situations conflictuelles. C'est le cas des enfants témoins de violence conjugale. Le fait d'être témoin de violence peut être considéré comme étant une forme de victimisation grave pour les enfants.

## Les enfants exposés à la violence conjugale

Les statistiques les plus récentes font état du fait que 25 % de l'ensemble des Canadiennes ont déjà subi de la violence conjugale (Statistique Canada, 1993). Les actes de violence relevés étaient suffisamment graves pour être considérés comme une infraction en vertu du Code criminel. De nombreuses études démontrent que les enfants sont très souvent témoins des scènes de violence. Dans ce sondage de Statistique Canada, on relève le fait que dans au moins 40 % des cas, les enfants étaient présents durant l'agression du père envers la mère.

D'autres études affirment que les enfants sont présents dans 70 à 80 % des cas (Sinclair, 1985; Kérouac et coll., 1986; Leighton, 1989 dans Allen, 1991). Ces enfants peuvent connaître des expériences variées :

- ils peuvent être soumis aux conséquences de la violence sans avoir vu ni entendu les menaces ou les agressions. Ils en prennent conscience en voyant les blessures ou l'état de panique ou de peur chez leur mère;
- ils peuvent entendre les scènes de violence à partir de leur chambre à coucher ou d'une autre pièce de la maison. Beaucoup de parents vont présumer alors que les enfants n'ont pas eu connaissance de ce qui se passait, ce qui n'est pas le cas la majeure partie du temps (MacLeod, 1987; Jaffe et coll., 1991);
- ils peuvent également voir directement l'agression, étant même forcés parfois par l'agresseur d'assister à la scène (Jaffe et coll., 1991);
- les enfants exposés à la violence conjugale sont définis comme étant des enfants témoins, de façon répétée, d'abus graves physiques ou émotifs dirigés vers la mère par son ou ses conjoints (Jaffe et coll., 1991). Ils vivent dans un climat d'intimidation et de terreur, compte tenu de l'imprévisibilité des crises. Il semble qu'aucune situation ne soit plus traumatisante pour un enfant, que le fait de voir des manifestations de violence physique

entre ses parents (Jaffe et coll., 1985). Le traumatisme serait encore plus grand lorsque l'acte est intentionnel et que l'agresseur est une figure paternelle (Silvern et Kaersvang, 1989). Les enfants sont parfois blessés pendant l'épisode violent. Il s'agit souvent des enfants en bas âge, qui sont physiquement près de leur mère (Allen, 1991).

**La double victimisation** Les recherches permettent de croire qu'une forme de violence peut impliquer la présence d'autres formes de violence. Il semble que les enfants issus de familles où règne la violence conjugale sont victimes d'abus sexuel et physique dans une proportion de 30% à 40% (Straus et coll., 1980; Straus, 1978 dans Bowker et coll., 1988; Moore et Pepler 1989 dans Moore et coll., 1990). Il arrive également que les femmes violentées agressent physiquement leurs enfants (Larouche, 1987; MacLeod, 1987; Bowker et coll., 1988 dans Jaffe et coll., 1991). Plus la violence qu'elles subissent est extrême, plus les chances qu'elles agressent leurs enfants s'accroissent (Straus, 1983 dans Dubé et Provost, 1991). Il semble cependant que lorsque la violence conjugale cesse, la violence maternelle diminue (Walker, 1984 dans Larouche, 1987).

Les enfants témoins et les enfants victimes de violence partagent un vécu commun. Ces enfants, connaissant pour la plupart des traumatismes psychologiques, peuvent être blessés et peuvent présenter des problèmes d'adaptation et de comportement, voire des problèmes psychologiques graves. Ceux qui subissent ces deux formes de violence présentent les conséquences les plus négatives à long terme (Moore et coll., 1990; Allen, 1991). Selon Straus et ses collègues (1980), la violence est d'autant plus dramatique pour les enfants qu'ils l'expérimentent dans leur propre foyer, de la part de ceux qui prétendent avoir de l'amour et de l'affection pour eux.

**Les conséquences chez ces enfants** Dans les situations de violence conjugale, même si l'enfant n'est pas agressé physiquement, il est exposé somme toute au même milieu émotionnel que l'enfant battu (Westra et Martin, 1981). Les conséquences qu'on relève chez ces enfants sont les suivantes:

**Les conséquences psychologiques** Les enfants s'attribuent souvent la responsabilité de la violence qui éclate entre les parents. Ils se blâment eux-mêmes. Ceci s'explique par le fait que les éléments déclencheurs du conflit sont souvent liés à des questions qui concernent l'éducation ou le comportement de l'enfant (Larouche, 1987; Jaffe et coll., 1991). Ils ont souvent reçu des messages négatifs de la part de leur famille. Comme ils connaissent souvent une situation d'isolement social, ils ne sont pas en mesure de recevoir des messages différents qui pourraient les valoriser; l'estime de soi est atteinte. Ils vont souvent chercher à cacher leur situation

familiale et peuvent développer une phobie scolaire (Sinclair, 1985; Larouche, 1987; Moore et coll., 1990). Ils ne sont pas en mesure de prévenir la violence; mais comme ils s'en culpabilisent, ils se perçoivent comme incompetents.

Ils inhibent également l'expression de leurs besoins afin de ne pas contrarier l'agresseur (Westra et Martin, 1981). Ils craignent pour la sécurité de leur mère mais aussi pour leur propre sécurité. Ils sont à l'affût de la moindre tension susceptible de dégénérer en violence (Larouche, 1987). Il peut y avoir rupture du développement normal car ils reçoivent souvent bien peu de stimulation dans leur développement, l'énergie étant canalisée pour survivre dans ce climat de stress (Westra et Martin, 1981).

Il y a risque de renversement de rôle: l'enfant se sent responsable de consoler ou de prendre soin du ou de ses parents. Dans ce contexte, il est difficile de développer un sentiment de confiance envers l'adulte. On observe des réactions de détresse chez les enfants d'âge préscolaire témoins de violence conjugale. Ils somatisent et régressent. Il y a, d'une part, une relation étroite entre le niveau d'anxiété de l'enfant et celui que présente la mère (Moore et coll., 1990) et, d'autre part, les très jeunes enfants sont moins outillés pour faire face à de telles situations que les enfants plus âgés qui ont accès à d'autres milieux de vie pour saisir la complexité des situations.

Les problèmes psychologiques graves seraient présents chez 16% de ces enfants comparativement à 2% dans la population générale du même âge au Québec (Chénard et coll., 1990). Ces problèmes se retrouvent majoritairement chez les enfants dont la mère vit avec un conjoint. Les symptômes émotionnels peuvent apparaître n'importe quand et parfois fort longtemps après l'événement traumatisant (Dubé et St-Jules, 1987).

**Les conséquences comportementales** Les enfants tentent parfois de soulager les tensions face à la détresse qu'amène la violence conjugale. Leurs stratégies sont multiples et s'expriment souvent par des tentatives pour s'interposer entre les parents ou encore pour dissuader l'agresseur. Ceci exige une dépense immense d'énergie. Ils peuvent adopter des comportements qualifiés de « provocateurs » afin de détourner l'attention des parents et faire cesser la crise. Toutefois, de tels comportements risquent de se retourner éventuellement contre eux (Jaffe et coll., 1991).

La colère devient associée à la violence pour ces enfants. Ils peuvent devenir anxieux face à leur « autocontrôle ». Ils ne sont ni rassurés ni

sécurisés et vont parfois tester les adultes par des comportements négatifs. Ils sont apeurés devant l'imprévisibilité des événements et craignent souvent d'être abandonnés (MacLeod, 1987).

Ces enfants peuvent connaître des problèmes d'identification, n'ayant le goût de ressembler ni à un agresseur, ni à une victime lorsque ce sont les seuls modèles qui s'offrent à eux (Larouche, 1987; Jaffe et coll., 1991). La variété des problèmes d'adaptation s'exprime habituellement de deux façons principales: par des symptômes intériorisés (dépendance, tristesse, somatisation) davantage présents chez les filles alors que les symptômes extériorisés (désobéissance, destructivité, agression) se manifestent plus souvent chez les garçons (Jaffe et coll., 1985; Sinclair, 1985; Kérouac et coll., 1986; Larouche, 1987; Chénard et coll., 1990; Jaffe et coll., 1991). Le besoin de trouver une signification acceptable à des événements si dramatiques risque de déformer la perception des différentes situations sociales pour ces enfants: les filles risquent de développer un seuil de tolérance élevé envers la violence (Sinclair, 1985) et les garçons risquent d'externaliser le blâme (Jaffe et coll., 1991). Les attitudes et les normes sociales face à la violence et à la déresponsabilisation de l'homme pour son comportement violent contribuent à créer un climat propice à une victimisation future chez les filles. Elles peuvent en venir à adopter la croyance que leur victimisation est inévitable et que rien ne pourra l'empêcher, tout comme elles ne pouvaient prévenir la violence étant enfants (Jaffe et coll., 1985, 1991). Quant aux garçons, ils ont souvent intégré les messages négatifs sur les femmes et apprennent à faire face à leur anxiété par l'agression. Le mode de réaction des enfants témoins de violence, parfois victimes, devient donc soit l'agression soit la passivité. Ils ne connaissent souvent pas d'alternative. Il semble également que les enfants exposés à une grande fréquence et intensité de violence présentent une moins bonne performance sur une échelle de sensibilité interpersonnelle (empathie) que les enfants exposés à une chronicité moins élevée. Chez les enfants plus vieux et les adolescents, il peut y avoir banalisation ou négation de la violence. On a remarqué que les enfants qui font alliance avec le père sont susceptibles de violenter éventuellement leur mère (Straus et coll., 1980). En général, ces comportements s'accroissent chez les garçons et déclinent chez les filles (Gelles, 1990). À mesure que les garçons vieillissent, les actes violents se déplacent de la mère vers le père (Agnew et Huguley, 1989) et peuvent s'étendre aux relations avec la petite amie. Tout est en place pour la reproduction du cycle intergénérationnel de la violence.

**Les conséquences physiques** Les enfants exposés à la violence conjugale présentent des problèmes de santé importants, liés au contexte général de violence (Chénard et coll., 1990). La prévalence chez eux de problèmes chroniques de santé physique est supérieure à celle observée chez les enfants des mêmes groupes d'âge lors de l'enquête Santé Québec

de 1987 (Chénard et coll., 1990). Bien sûr, si ces enfants sont également violentés physiquement, d'autres conséquences peuvent s'ajouter. Il est difficile de départager les effets respectifs des différentes formes de violence que peuvent subir certains enfants. Il semble admis cependant que ces diverses formes donnent toutes lieu à des problèmes d'adaptation et de comportement similaires à cause des composantes psychologiques qui s'y rattachent et parce qu'elles impliquent des bouleversements dans la vie de l'enfant (Jaffe et coll., 1985; Gelles et Conte, 1990). Toutes ces victimes risquent de connaître des conséquences communes à long terme (Finkelhor, 1983).

**Les stressés associés** On sait que la violence envers les enfants et envers les femmes se manifeste dans toutes les classes sociales (Frankel-Howard, 1989; Dubé et Provost, 1991; Jaffe et coll., 1991), mais on reconnaît que la pauvreté et les mauvaises conditions de vie peuvent en exacerber les effets. Dans beaucoup de familles, le climat d'instabilité, les horaires cahotiques, l'absence de support affectif et de sécurité affectent les enfants dans leur quotidien. La victimisation de leur mère peut occasionner d'autres conséquences pour les enfants: plusieurs femmes violentées connaissent des états dépressifs (Kérouac et coll., 1986; Rinfret-Raynor et coll., 1989; Gelles et Conte, 1990) qui se traduisent par une diminution des interactions avec leurs enfants (Simons et coll., 1990). Elles distribuent moins de marques d'encouragement et sont moins disponibles envers eux, étant submergées par leur situation (Pépin et coll., 1985). Épuisées et ayant des besoins personnels importants, elles peuvent utiliser l'abus émotif (MacLeod, 1987).

Par ailleurs, il y a de fréquents déménagements qui occasionnent une rupture avec l'environnement habituel des enfants: ils changent d'école, d'amis et la routine est perturbée (Dubé et St-Jules, 1987; Jaffe et coll., 1991). D'autres bouleversements s'ajoutent parfois: séparation, procédures judiciaires, interventions policières qui mènent à une modification du niveau de vie et modifient encore plus les repères habituels (Chénard et coll., 1990; Jaffe et coll., 1991).

## L'aspect multifactoriel de la violence

On identifie divers facteurs d'ordre individuel et social qui sont vus comme favorisant ou engendrant la violence à l'intérieur de la famille.

Il y a tout d'abord l'idéologie du couple et de la famille. Il y a idéalisation de l'harmonie familiale et du romantisme du couple. Cette conception idéalisée masque la réalité de la violence à l'intérieur de la famille. Pourtant, c'est à l'intérieur de la famille que surgissent toutes les formes

de violence, y compris l'homicide (Straus et Gelles, 1990; Hilberman, 1980). La famille, comme structure de base, est très valorisée dans notre société. On lui confère alors un aspect privé qui amène une hésitation très grande de la part des autorités et de l'entourage lorsqu'il s'agit d'intervenir à l'intérieur de celle-ci (Straus et coll., 1980). Les normes patriarcales qui stipulent que l'homme doit dominer sont susceptibles de renforcer l'utilisation de la violence. Le plus haut taux de violence apparaît justement lorsque le statut socioéconomique des femmes est élevé et que les normes sociales voulant que l'homme domine dans la famille sont très fortes (Yllö et Straus, 1990). S'il y a inégalité de pouvoir entre mari et femme ainsi qu'entre parents et enfants (Bowker et coll., 1988), la non-reconnaissance des droits des enfants (Crustin et Matte, 1987; Hegar, 1989) ainsi que l'acceptation de la punition physique (Hyman, 1987) sont aussi déterminants. La société fait par ailleurs preuve d'un seuil élevé de tolérance face à la violence.

Au plan des différentes structures et institutions sociales, on ne peut que relever beaucoup d'inégalités et ce, tant entre les classes sociales, les races qu'entre les hommes et les femmes. Le chômage, par exemple, a un impact sur le taux d'implication des pères dans les épisodes d'abus envers les enfants (Jones, 1990 dans Frankel-Howard, 1989). L'isolement social est un autre facteur qui prive les individus de ressources appropriées. Tous les éléments de stress engendrés par de mauvaises conditions de vie risquent d'entrer en contradiction avec la satisfaction des besoins des enfants. Notons cependant que le stress n'entraîne pas nécessairement la violence, qui semble constituer avant tout un réflexe social et une façon apprise de solutionner les problèmes (Justice et coll., 1985). En effet, cette façon de solutionner les conflits est vue comme étant légitime dans certaines situations (Gelles, 1990): les forces policières, l'armée, les médias et les sports nourrissent la violence à l'intérieur de la société. Il existe également une violence spécifiquement dirigée vers les femmes (Larouche, 1987; MacLeod, 1987; Lacombe, 1990) et les enfants (Sinclair, 1985; Bowker et coll., 1988; Frankel-Howard, 1989). Les femmes continuent de cumuler des emplois précaires, moins bien payés et sont encore surresponsabilisées par rapport aux enfants, à cause de la distribution traditionnelle du pouvoir et de la socialisation qui en découle (Straus et coll., 1980; Simons et coll., 1990).

Au plan individuel, la socialisation stéréotypée des filles et des garçons contribue à l'acceptation de la solution des conflits par la violence. Les normes qui exigent que les hommes expriment leur masculinité en dominant à l'intérieur du couple conduisent presque inévitablement à l'expression de ce pouvoir par la violence dans la famille (Yllö et Straus, 1990). Il y a enseignement, apprentissage de la violence comme manière de régler les conflits (Jaffe et coll., 1991). Le vécu à l'intérieur de la famille



d'origine a un impact très grand quant à la reproduction de la violence à l'intérieur de la famille. Les interactions maladaptées parents-enfants ont modelé souvent dans l'enfance des caractéristiques individuelles, des états émotionnels et des réponses psychologiques d'adaptation (Pépin et coll., 1985).

La multiplicité de ces facteurs traduit la nécessité d'intervenir sur plusieurs plans. Le modèle écologique tente d'intégrer tous les éléments susceptibles de contribuer à l'explication du phénomène de la violence dans une perspective systémique. On met en relation la réponse d'un individu face à un conflit ou un stress, avec sa propre expérience comme enfant, ainsi qu'avec les valeurs et normes sociales qui caractérisent la société ou l'environnement dans lesquels se retrouvent l'individu, la famille et la communauté (Belsky, 1980 dans Dubé et Provost, 1991). L'analyse féministe vient compléter cette perspective en insistant sur la dimension de l'abus de pouvoir, du sexisme et des bénéfices personnels qui découlent de l'utilisation de la violence.

**La situation actuelle** L'intervention auprès des enfants exposés à la violence présente plusieurs lacunes et problèmes. La dernière décennie a levé le voile sur cette violence privée, notamment grâce à l'analyse féministe des abus de pouvoir à l'intérieur de la famille. L'engagement des groupes de femmes et des maisons d'hébergement a permis à nombre d'enfants et de femmes d'être protégés et aidés. Quelques initiatives du milieu institutionnel ont aussi émergé (groupes de femmes, d'enfants...). Nous devons cependant constater le manque de concertation des interventions et surtout l'absence d'un programme global en matière de violence intrafamiliale. Des discordes idéologiques teintent souvent les rapports des intervenantes et intervenants auprès des femmes et des enfants et des intervenants auprès des conjoints violents. Les ressources spécifiques aux enfants font dramatiquement défaut. Lorsque des enfants exposés à la violence sont dépistés, ils sont généralement signalés aux directeurs de la protection de la jeunesse<sup>1</sup>. Les situations sont évaluées d'un point de vue restrictif et légaliste. Ce système produit des incohérences dans le traitement des dossiers; les abus d'ordre psychologique ou les violences moins visibles sont souvent exclus du processus d'évaluation. Plusieurs enfants abusés, mais non identifiables au sens de la loi, restent dans l'oubli. Par ailleurs, les enfants dont la situation nécessite une protection dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse* sont rarement la cible de véritables interventions thérapeutiques. Les intervenantes et intervenants auprès de ces enfants peuvent être sensibles à la détresse de ceux-ci, mais ils et elles sont cependant trop souvent happés par le

---

<sup>1</sup> Malgré les réserves apportées ici, nous croyons essentielle l'existence d'une loi de protection pour les enfants. Ceci constitue une évolution indiscutable de leurs droits. C'est le cadre actuel d'intervention que nous critiquons.

système bureaucratique et le cadre judiciaire. Des mesures de protection (placement, interdit de contact avec le parent abusif, contacts supervisés...) sont parfois mises en place; on investit cependant très peu dans le suivi psychologique et affectif. Le cadre bureaucratique actuel engloutit une énorme somme d'énergie et d'argent au détriment de véritables actions préventives et curatives auprès des enfants.

Les recherches de la dernière décennie en matière de violence intrafamiliale ont noté des éléments des plus pertinents qui pourraient guider certaines de nos interventions. Plus spécifiquement, en regard des enfants exposés à la violence familiale, nous retenons la notion de facteurs protecteurs ou compensatoires pouvant produire un effet inhibiteur sur certains facteurs de risque. Ceci peut nous éclairer sur la situation d'enfants particulièrement résistants, présentant un faible niveau de détresse psychologique malgré une exposition à une violence familiale parfois grave. Cette notion mérite certainement un grand intérêt dans l'élaboration de stratégies préventives et curatives auprès des enfants affectés par la violence dans leur milieu familial. Les facteurs protecteurs plus spécifiques à ces enfants se présentent sous trois angles: les attributs propres à l'enfant, les conditions familiales et la présence d'une personne de soutien hors du système familial. Dans les attributs propres à l'enfant, on note la capacité d'adaptation, la débrouillardise, l'estime de soi, l'imagination et la capacité de se dissocier de l'image négative renvoyée par le milieu familial (Zimrin, 1986 dans Dubé et St-Jules, 1987). Les conditions familiales offrant à l'enfant une relation chaleureuse avec un parent peuvent le protéger d'une plus grande détresse. Prendre soin d'un enfant plus jeune ou d'un animal domestique peut favoriser chez l'enfant affecté le développement d'un sentiment de compétence pouvant interférer avec les effets négatifs du vécu de violence (Zimrin, 1986 dans Dubé et St-Jules, 1987). Enfin, une personne hors du système familial pouvant offrir du soutien émotif à l'enfant peut être déterminante face aux séquelles de la violence chez un enfant (Egeland et coll., 1987 dans Lancup, 1992). La participation à des activités sociales peut aussi offrir des éléments compensatoires (Garbarino et Garbarino, 1986 dans Lancup, 1992). Ces expérimentations offrent à l'enfant des modèles de résolution de conflits non violents, basés sur le respect (Belsky et Pensky, 1988, Burgess et Youngblade, 1988 dans Youngblade et Belsky, 1990).

## Des pistes d'intervention

L'ampleur de l'exposition des enfants à la violence dans la famille nécessite l'élaboration d'un véritable programme d'intervention. Cette action implique une réelle volonté d'agir sur les idéologies et les contextes sociaux favorisant l'éclosion et la perpétuation de cette violence. Au sens

des modèles écologique et féministe cela signifie des actions contre le sexisme, la pauvreté, l'isolement des familles et les abus de pouvoir. Nous ne pouvons certes pas répondre à toutes les questions reliées à cette problématique à l'intérieur de ce texte. Nous émettons tout de même quelques pistes d'intervention qui nous semblent pertinentes. Un programme d'intervention global pourrait se situer autour de trois axes: la prévention, le traitement et la continuité dans les interventions.

**La prévention** La prévention est évidemment la pierre angulaire d'un tel programme. Cette action doit viser une sensibilisation aux diverses formes de violence et à leurs conséquences. Des stratégies visant les changements de comportement doivent être entreprises. Citons deux excellentes expérimentations en milieu scolaire, l'une au primaire (Lapointe et Laurendeau, 1989), l'autre au secondaire (Lavoie et coll., 1992). Les jeunes du primaire étaient sensibilisés à la violence par des discussions à partir de vignettes ou de mises en situation; ils apprenaient aussi à énoncer des solutions non-violentes aux différents problèmes présentés. Les groupes de niveau secondaire étaient amenés à identifier des attitudes d'abus et de contrôle dans leurs relations amoureuses à partir de présentation d'interactions chez de jeunes couples. Les étudiants étaient aussi amenés à énoncer des alternatives aux conduites abusives dans les relations amoureuses. Notons que ces deux programmes incluaient des notions d'abus psychologique à leur démarche. Les idéologies porteuses de violence, de sexisme et de racisme étaient remises en question: les jeunes avaient accès à des modèles de rapports humains basés sur le respect, l'égalité, la négociation et la coopération. Ces types de programmes sont certainement à multiplier en milieu scolaire. Les actions en groupe ont aussi le mérite d'utiliser la créativité des intervenants auprès des jeunes tout en favorisant des échanges riches et positifs dans un contexte souple et non bureaucratique. Une action préventive signifie aussi le développement de diverses ressources centrées sur les besoins des enfants. Ces ressources doivent être multiples et accessibles; elles doivent viser l'amélioration des conditions de vie matérielles, affectives et psychologiques des enfants. À cet égard, les recommandations du rapport du groupe de travail pour les jeunes (Bouchard et coll., 1991) sont des plus pertinentes. Les ressources proposées, garderies, maison de jeunes, centres de loisirs, activités diverses, visent à offrir des lieux sécuritaires aux enfants, tout en favorisant l'acquisition d'habiletés pro-sociales et des contacts avec des adultes pacifiques et responsables (Bouchard et coll., 1991: 116). Contrer la violence familiale est un choix de société qui nécessite une réelle volonté d'agir. Les actions préventives globales doivent être soutenues par des «stratégies de marketing social qui renforcent au moyen des médias les actions entreprises sur le plan des contacts personnels» (Bouchard et coll., 1991: 59). Les interventions devraient être soutenues par des messages clairs prônant des

relations égalitaires entre les sexes et dénonçant les abus de pouvoir dans les relations et le recours à la violence.

**Le traitement** Les services sociaux devraient être dotés de programmes spécifiques à la violence conjugale et familiale. Idéalement, chacun des membres de la famille pourrait bénéficier d'une intervention en fonction de sa position de victime ou d'agresseur. L'intervention auprès des enfants décrite plus loin dans ce texte s'inscrivait dans un programme global de traitement de violence intrafamiliale<sup>2</sup>. Divers volets se greffaient au programme: intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, des conjoints violents, des enfants témoins et victimes et des parents abusifs. Une réflexion avait aussi été amorcée sur la situation des aînées et aînés exposés à la violence familiale. Le traitement individuel n'était aucunement exclu mais l'intervention de groupe était privilégiée. L'approche de groupe permet de travailler sur les facteurs individuels et sociaux reliés à ce type de violence. Nous ne pouvons évaluer l'impact de ce programme qui a été de trop courte durée. Nous croyons cependant qu'il est essentiel de développer de tels types d'intervention. Ces actions nécessitent une concertation et une collaboration avec les ressources communautaires, particulièrement les maisons d'hébergement et les ressources pour conjoints violents.

Bien sûr, il reste toujours l'épineux problème de la non-collaboration des agresseurs à de tels programmes. Il est connu que nombre d'entre eux nient leurs agissements violents et refusent toute intervention pour eux-mêmes et pour leur famille. Il y aura aussi toujours des situations litigieuses ou ambiguës où il sera impossible de statuer clairement sur une situation d'abus et d'intervenir directement auprès d'enfants affectés par la violence dans leur famille. Ce contexte révèle souvent de la violence psychologique, moins visible et moins identifiable. Les intervenants savent que des enfants, pourtant affectés par la violence dans leur famille, sont souvent laissés à eux-mêmes et ne bénéficient d'aucune intervention même après une évaluation par la direction de la protection de la jeunesse. En ce sens, il est urgent de réviser nos cadres d'intervention et nos façons d'agir pour rejoindre ces enfants. Des structures plus souples et des interventions plus variées permettraient d'agir indirectement auprès de ceux-ci. Est-il vraiment nécessaire que des enfants soient diagnostiqués enfants abusés et reconnus dans un cadre légal pour intervenir? Divers programmes pourraient s'adresser à des enfants en difficulté et rejoindre ceux qui sont mis de côté par le système ou inaccessibles en raison de la fermeture de leur milieu familial à une intervention psychosociale plus directe. Ces enfants pourraient

<sup>2</sup> Ce programme n'existe plus depuis la réforme de la Santé et des Services sociaux en 1993.

certainement bénéficier de diverses ressources (maison de jeunes, activités, Grands Frères, Grandes Soeurs, groupe en milieu scolaire, etc.) mises en place dans le cadre de stratégies préventives. Un principe devrait guider nos interventions : « Ne pas laisser dans l'isolement un enfant exposé à la violence dans sa famille ». Développons des moyens de rejoindre ces enfants hors des systèmes sociaux institutionnels. Par le biais de diverses ressources, ces enfants pourraient développer des liens affectifs, des compétences personnelles, accéder à de nouveaux modèles comportementaux et expérimenter des situations valorisantes. Des interventions indirectes peuvent briser l'isolement de ces enfants. Ce contexte de soutien peut aussi favoriser l'émergence de facteurs compensatoires ou protecteurs chez ces enfants en contrant certaines séquelles associées à l'exposition à la violence familiale.

**La notion de continuité** L'absence d'un programme global en matière de violence conjugale et familiale a des effets désastreux. La récente réforme des services sociaux a certainement déstabilisé les intervenants et obscurci les rôles et les missions des établissements. Les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) se veulent un lieu d'intervention d'exception dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*; les actions sont donc de plus en plus ponctuelles, centrées sur des états de crise que les intervenants doivent gérer. Les dossiers doivent être rapidement classés ou transférés dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Le rôle préventif dévolu aux CLSC lors de leur création se retrouve sérieusement menacé par l'urgence d'intervenir dans des dossiers individuels de plus en plus lourds. Cette situation est déplorable quant à la continuité des services; les contextes bureaucratiques actuels favorisent peu le développement de relations stables et engagées entre les intervenantes et intervenants et les enfants exposés à la violence dans leur famille. Les ressources du réseau communautaire ont trop souvent une existence précaire, compte tenu des difficultés financières reliées au manque de subvention. Ce contexte amène des interventions fragmentées peu compatibles avec une vision de soutien continu. Les enfants se retrouvent trop souvent avec de nouveaux intervenants avec lesquels ils ne peuvent développer de relation significative. La stabilité et la continuité des interventions sont nécessaires pour créer un certain impact auprès de ces enfants et de leurs familles.

Un véritable programme en matière de violence conjugale et familiale pourrait s'appuyer sur des mesures de soutien continu. Les intervenants et les ressources associés à un tel programme devraient être en mesure d'offrir des services stables et continus autant sur le plan préventif que curatif.

## Description d'une expérimentation de groupe

L'intervention de groupe décrite ici s'inscrivait dans un programme global en matière de violence intrafamiliale. Les objectifs et les interventions avaient été spécifiquement développés en fonction d'une exposition à la violence chez les enfants. Ce modèle d'intervention pourrait par ailleurs être adapté auprès d'enfants aux prises avec d'autres difficultés pouvant affecter leur développement.

### *Principes de base de l'intervention auprès des enfants témoins / victimes*

- La violence intrafamiliale comporte des aspects individuels et sociaux.
- L'intervention de groupe est privilégiée. Le groupe brise l'isolement des enfants; c'est un lieu de support, de partage, de valorisation et de mutualité. Celui-ci offre des occasions de confrontation des idéologies et des valeurs et offre un accès à des modèles de communication différents.
- Le développement d'un comportement prosocial est un pivot central de l'intervention. Le comportement prosocial repose sur les notions de responsabilisation et d'empathie. L'intervention vise à développer l'empathie, cette notion étant intimement liée au développement d'un comportement prosocial (Aronfeed, 1968; Bateson et Coke, 1981; Hoffman, 1982; Shartz, 1983 dans William, Work et Olsen, 1990).

L'apprentissage d'alternatives à l'utilisation de la violence pour résoudre les conflits fait appel aux structures cognitives de la personne; la notion d'empathie devient déterminante dans ce processus en visant les composantes affectives du processus de résolution de conflits (Laurendeau, 1989). Le comportement d'agression et le comportement prosocial sont vus comme des stratégies opposées de résolution de conflit qui s'apprennent tôt et persistent à l'âge adulte (Eron et coll., 1989 dans Laurendeau, 1989). Nous retenons donc l'importance de viser cette double action sur les sphères cognitives et affectives dans la recherche d'un comportement prosocial.

***Cibles d'intervention: (Moi psychologique – Moi social)*** Les composantes individuelles et sociales impliquées dans la problématique de violence dans la famille entraînent la nécessité d'intervenir sur le «Moi psychologique» et le «Moi social» des enfants. Le «Moi psychologique»

est relié au sexe de l'enfant, à son identification à l'abuseur ou à la victime, aux types de blessures psychologiques reliées au vécu de violence et aux difficultés de communication de l'enfant. Les interventions visent donc à agir sur le modèle – agresseur ou victime – intégré par l'enfant. Le modèle de l'agression est contré par la responsabilisation des actes violents, l'apprentissage d'alternatives à la violence et le développement de l'empathie. Les enfants qui fonctionnent plus à partir d'un modèle de victime bénéficient d'interventions centrées sur la reprise d'un pouvoir personnel, la diminution du sentiment d'impuissance et la reconnaissance de sa place et de ses besoins.

Le « Moi social » fait appel à des interventions visant à contrer les idéologies porteuses de valeurs qui prônent les rapports de pouvoir et l'utilisation de la violence. Des interventions visent à la fois le « Moi psychologique » et le « Moi social » des enfants. La notion d'empathie peut d'ailleurs être vue comme intimement reliée au « Moi psychologique » par le développement de la sensibilité à l'autre et au « Moi social » par la recherche de comportements de négociation et de coopération.

**Objectifs du groupe** Cinq grands objectifs sont visés par l'intervention.

- **Agir sur les conséquences du vécu de violence – dévictimiser.**  
Briser le sentiment d'impuissance, augmenter l'estime de soi, déresponsabiliser l'enfant de la violence dans la famille, favoriser le partage du vécu (aucune pression n'est faite sur l'enfant quant au partage de son expérience de vie. Il est possible qu'un enfant n'aborde jamais directement son vécu tout en bénéficiant de l'expérience de groupe), reconstruire la relation de confiance avec l'adulte.
- **Développer des habiletés sociales.**  
Favoriser l'expression des besoins, développer un sentiment de compétence personnelle.
- **Développer un comportement prosocial.**  
Apprendre des alternatives à la violence, développer de l'empathie.
- **Agir sur les stéréotypes sexistes.**  
Intégrer des notions de relation égalitaire homme-femme, permettre la référence à des modèles non-sexistes.

- **Développer la capacité de se protéger.**  
Apprendre des scénarios de protection, aider les enfants à identifier des sources d'aide (individus ou ressources).

**Les moyens et les techniques** Les moyens et techniques utilisés réfèrent à des notions d'ordre psychologique, créatif, physique et cognitif.

**Moyens d'ordre psychologique** Ces moyens favorisent l'expression émotive; on a recours au jeu symbolique, aux contes et au théâtre qui créent un sentiment de distance rassurante tout en permettant l'expression émotive. Des émotions reliées à l'expérience de la victimisation, telles la peur, la honte, la colère et la culpabilité reviennent constamment dans les personnages créés par les enfants. Le jeu symbolique est utilisé à partir du concept de jeu imaginaire tel que développé par Pronovost et Trudel (1987). Dans le cadre du groupe, cette technique est adaptée à la problématique spécifique du vécu de violence.

**Moyens d'ordre créatif** La création est un acte de liberté intérieure reliée au plaisir et à la capacité d'être en contact avec soi-même. Les enfants témoins ou victimes ont souvent été privés de ces deux états; la victimisation entraîne une attitude d'oubli de soi, de négation de ses besoins et du plaisir. La peur, la culpabilité et l'état d'alerte associés au climat de violence ne favorisent pas ce contact avec soi-même. Ces moyens donnent aux enfants la liberté d'être ce qu'ils sont, sans entrave, sans pression. Le dessin, le bricolage, la pâte à modeler font partie de ce type de moyens et sont utilisés suite à une étape de jeux physiques où les enfants ont pu libérer des tensions; les enfants doivent se sentir calmes et en sécurité. Dans ces conditions, l'activité partagée avec les animatrices favorise un climat de confiance. La proximité physique autour d'une petite table, le calme relatif qui peut régner dans la pièce, l'acceptation ressentie par l'enfant de ce qu'il est comme personne, favorisent un climat d'intimité propice aux échanges avec les animatrices ou entre les enfants. Le but n'est cependant pas d'amener l'enfant à parler directement de ce qu'il vit mais de lui offrir un lieu pour lui-même.

**Moyens d'ordre physique** Les activités qui font appel au corps visent deux types d'objectifs: la libération des tensions et la prise de conscience du corps. Les jeux physiques tels les «combats de balles de mousse» sont généralement très prisés par les enfants. Ceux-ci sont utilisés lorsque les enfants deviennent incapables de se concentrer et que la tension est trop forte. C'est aussi une occasion de travailler les stéréotypes auprès des filles qui n'ont pas appris à se libérer des tensions par des mouvements vers l'extérieur et à prendre de l'espace. En ce sens, une animatrice devient vraiment un modèle lorsqu'elle s'associe à ce type d'activité. Un exercice de relaxation peut être très pertinent pour les enfants à la fin



de la rencontre. Cela est généralement impossible en début de rencontre, les enfants étant trop agités.

**Moyens d'ordre cognitif** Le groupe offre de nombreuses occasions de faire appel aux structures cognitives des enfants. L'expérience de vie de ces enfants les a souvent amenés à intégrer que la violence est justifiable et que c'est le moyen de régler les conflits. Le contenu de contes, d'histoires, de théâtre ou le vécu apporté par les enfants offrent du matériel pour questionner la violence. Les enfants voient les animatrices dénoncer la violence à de multiples reprises et en rejeter les justifications. Les enfants apprennent à identifier des alternatives qui permettent le règlement des conflits de façon pacifique. Ce type d'apprentissage d'un comportement pro-social repose sur l'acquisition d'habiletés sociocognitives qui peuvent être développées en groupe (Durlack, 1983 dans Laurendeau, 1989). Ces situations permettent aussi la remise en question des stéréotypes. Notons aussi l'importance d'amener les enfants à identifier des scénarios de protection. Il faut garder à l'esprit que ces enfants ne sont pas à l'abri de la violence parce qu'ils participent au groupe; lors de discussions, le groupe est sollicité pour élaborer des solutions ou suggestions. Les animatrices suscitent la participation des enfants et valident le contenu que ceux-ci apportent. Le fait d'appuyer la discussion sur les solutions apportées par les enfants est valorisant et confirme la croyance en leurs capacités.

**Les règles** Les règles du groupe s'apparentent aux règles de base des groupes thérapeutiques pour enfants. Cellés-ci sont toutefois utilisées en fonction du vécu spécifique des enfants témoins ou victimes. On peut se référer à quatre règles de base:

- « on fait comme si »;
- « on ne se fait pas mal, ni à soi, ni aux autres »;
- « on ne brise pas le matériel »;
- « ici tout le monde est important ».

**Règle: « on fait comme si »** « On fait comme si... », c'est-à-dire on joue à se « battre » au cours des jeux ou des mises en situation. Les animatrices ne permettent jamais que les enfants se frappent entre eux sous le couvert du jeu. Cette phrase répétée souvent est rapidement reprise par les enfants entre eux. Les animatrices sont attentives à arrêter le début d'une escalade de coups. Les enfants qui vivent dans un milieu de violence ont appris à banaliser la violence. Au début, les enfants disent « je n'ai rien fait, je ne l'ai presque pas touché ». Il est important que les enfants entendent de façon continue et cohérente le message que la violence est inacceptable. La règle « on fait comme si » vise principalement la dénonciation de la violence physique. Les enfants développent ainsi une notion différente par rapport aux jeux.

**Règle: «on ne fait pas mal, ni à soi, ni aux autres»** Cette règle vise à amener les enfants à éviter les situations de danger et à se protéger des blessures physiques. Souvenons-nous que ces enfants ont appris à banaliser la violence physique et ses conséquences. Aussi, ils sont généralement aux prises avec les conséquences du vécu de violence, soit une image négative d'eux-mêmes et une faible estime de soi. Lorsque l'on dit aux enfants qu'il faut être prudent et éviter de se blesser, ils répondent souvent que ce n'est pas grave. Ils ont pu apprendre que les ecchymoses ne sont pas des blessures. Cette règle vise aussi à transmettre à l'enfant le message «tu es une personne, tu es important et tu ne mérites pas d'être blessé». Une attention est aussi portée aux manifestations de violence psychologique. On questionnera donc les attitudes de dénigrement, de blâme répétitif ou d'injure entre les enfants. Les animatrices doivent être attentives aux blessures qu'un enfant peut subir au cours des activités. Chaque situation mérite qu'une des animatrices (l'autre peut continuer l'activité avec le groupe) s'arrête avec l'enfant pour vérifier la blessure (même si ce sont généralement des blessures très mineures) et – si l'enfant l'accepte – le toucher physiquement. Il faut cependant bien prendre garde de ne pas surprotéger l'enfant dans ce type d'intervention et éviter une dramatisation de la situation.

**Règle: «on ne brise pas le matériel»** Cette règle vise à développer la valeur de la non-violence, la valeur du respect des choses et la conscience des autres qui ont aussi le droit d'utiliser le matériel de la salle de thérapie. Ceci fait un tout cohérent face à une valeur de respect de soi-même, des autres et des objets. En ce sens, il est important de réparer le matériel brisé et ce, avec la participation de l'enfant si possible: ceci consolide la notion de respect et offre une symbolique de réparation d'une brisure. De plus, si le bris a été causé intentionnellement par l'enfant, la réparation lui permet de se pardonner tout en se responsabilisant. Cette intervention permet d'éviter ou de diminuer les effets destructeurs de la culpabilité ou de l'autopunition qui peuvent résulter d'un acte de destruction.

**Règle: «ici tout le monde est important»** Cette règle instaure le principe de la valeur personnelle de chacun des individus du groupe. Dans un milieu de violence, les enfants ont pu intégrer des valeurs de hiérarchisation des individus. Les enfants qui ont adopté un modèle d'abus dans les relations cherchent à imposer leurs besoins et à nier ceux des autres. Les enfants qui ont intégré un modèle de passivité se sentent moins importants et n'ont pas appris à exprimer leurs besoins. Les rapports de pouvoir s'installent rapidement dans le groupe et les enfants identifient «les faibles» et «les forts». Ceux qui parlent, ceux qui se taisent. Ainsi, dans de nombreuses situations les enfants qui s'identifient aux «forts» cherchent à prendre le pouvoir dans le groupe et à nier la place et les besoins de ceux qu'ils perçoivent plus démunis; lors de décisions du

groupe, les enfants dominateurs diront que « c'est pas nécessaire de demander à..., ce qu'il veut, il ne le sait pas ». Les animatrices doivent être attentives à cette règle et être cohérentes en disant, par exemple, il est important que nous entendions l'opinion de..., avant que le groupe prenne la décision. Sans surprotéger l'enfant qui éprouve des difficultés à prendre sa place, les animatrices lui diront clairement: « il est important que nous entendions ce que tu souhaites face à cette suggestion... ». Au début, ces enfants demeurent silencieux; ils sont peu en contact avec leurs besoins, incapables de décider, ou craignent d'être ridicules. L'enfant ne doit pas vivre cela comme une pression mais comme la confirmation de sa place et de sa valeur. Là comme ailleurs, les animatrices tendent à permettre que l'enfant s'exprime sans aucune pression. Un enfant peut décider de garder le silence et doit être respecté dans cette attitude. Cette position n'exclut pas que l'enfant profite de sa participation au groupe.

### *Déroulement type d'une session*

- **L'accueil des enfants:**  
Cette étape se fait dans un cadre semi-structuré, où l'on prend contact avec les enfants en leur demandant « comment ça va ? ». Avec le temps, les enfants apprennent à parler d'eux dès le début de la démarche.
- **Les activités:**  
Généralement, deux activités structurées et deux périodes libres sont prévues durant les deux heures de la rencontre. Les enfants ne sont pas forcés de participer aux activités structurées et peuvent faire d'autres choix, mais sans nuire à l'activité principale. Les activités libres permettent aux animatrices d'observer les enfants et d'amener les plus passifs à faire des choix personnels.
- **La collation:**  
C'est généralement une période calme et propice aux confidences. On peut assister à des périodes de régression où les enfants feront « les bébés » – des biberons sont disponibles mais non suggérés par les animatrices.
- **La relaxation:**  
Cette étape suit la dernière période d'activité et prépare les enfants au départ – les séparations sont parfois difficiles (agitation, refus de s'habiller, etc.).

- **Le bilan :**

Les enfants identifient ce qu'ils ont aimé ou pas aimé dans le groupe. Ils apprennent à prendre position, à faire des démarches. C'est surtout le moment où les animatrices font des renforcements positifs. Il faut toutefois garder en tête que le moment de séparation peut être anxiogène pour les enfants et que la fin des sessions se fait parfois dans des contextes difficiles ou cahotiques.

**L'animation** L'animation du groupe devrait être idéalement partagée par un homme et une femme. Ce type d'animation peut offrir aux enfants un modèle de rapport homme – femme basé sur l'égalité, la coopération et le respect mutuel.

**Modalités** L'intervention se déroule sur une période de douze rencontres pour une première étape. Idéalement, une seconde étape de douze rencontres devrait être offerte aux enfants pour permettre une consolidation des acquis. Cette intervention devrait s'inscrire dans un programme global de services en matière de violence intrafamiliale. En l'absence d'un tel programme, il serait pertinent de s'assurer qu'un enfant ne retourne pas à son isolement. Il faudrait être en mesure de compter sur des ressources de soutien non-thérapeutiques.

## Conclusion

Contre la violence à l'intérieur des familles représente un urgent choix de société. L'aspect contaminant et destructeur de cette violence est reconnu par les chercheurs et les intervenants. Le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ne peut être la seule réponse aux abus vécus par les enfants. La société a la responsabilité de leur permettre de vivre dans des milieux de vie sécuritaires et chaleureux. Cette option sous-tend une dénonciation claire et non équivoque de la violence au sein de la famille et la mise en place de mesures visant à responsabiliser et à soutenir les parents, tout en recherchant une meilleure équité entre les individus. Diverses actions doivent être entreprises dans un programme global où tous les intervenants et les ressources impliqués prônent des valeurs et des attitudes cohérentes d'égalité et de non-violence.

## Références

- Agnew, R., Huguley, S.**, (1989). «Adolescent Violence Toward Parents», *Journal of Marriage and the Family*, 51, p. 699-711.
- Alarie, F., Rose, D.**, (1989). «Expérience de groupe auprès des enfants témoins ou victimes de violence», *Intervention*, 83, p. 58-63.
- Bouchard, C. et coll.**, (1988). *La pauvreté comme une courbe dangereuse, Prédire et prévenir les mauvais traitements envers les enfants*, subvention du Conseil québécois de la recherche, chapitre 6.
- Bouchard, C. et coll.**, (1991). *Un Québec fou de ses enfants - rapport du groupe de travail pour les jeunes*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- Bowker, L.H., Arbitell, M., McFerron, J.R.**, (1988). «On the Relationship Between Wife Beating and Child Abuse», dans Yllö, K. et Bograd, M., *Feminist Perspectives on Wife Abuse*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Chénard, L., Cadrin, H., Loisel, J.**, (1990). *État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, Département de santé communautaire, Rimouski.
- Crustin, J., Matte, D.**, (1987). «Espace: un programme de prévention des abus commis envers les enfants», *Intervention*, 77, p. 23-27.
- Dankwort, J.**, (1988). «Le point sur les programmes pour les hommes agresseurs», *Vis-à-vis, Bulletin national sur la violence familiale*, Conseil canadien de développement social, 6, 2.
- Davis, L. et coll.**, (1987). «Observation of Spouse Abuse, What Happens to the Children?», *Journal of Interpersonal Violence*, 2, 3, p. 178-291.
- Dubé, J., Provost, M. A.**, (1991). «Le rôle de la relation conjugale dans l'abus et la négligence d'enfants: vers une étude écologique», *Santé mentale au Québec*, XVI, 1, p. 213-229.
- Dubé, R., St-Jules, M.**, (1987). *Protection de l'enfance, réalité de l'intervention*, Montréal, Gaëtan Morin, éditeur.
- Egeland, B., Erickson, M.F.**, (1987). «Psychologically Unavailable Caregiving», dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.

- Fantuzzo, J.W. et coll.**, (1989). «The Effects of Observing Conjugal Violence on Children: A Review and Analysis of Research Methodology», *Journal of Family Violence*, 4, 1, p. 77-95.
- Finkelhor, D.**, (1983). «Common Features of Family Abuse», dans Finkelhor, D., Gelles, R.J., Hotaling, G., Straus, M.A., (Eds) *The Dark Side of Families*, Beverly Hills, Sage Publications, p. 11-28.
- Frankel-Howard, D.**, (1989). *La violence familiale: examen des écrits théoriques et cliniques*, Santé et Bien-être social, Canada.
- Garbarino, J., Vondra, J.**, (1987). «Psychological Maltreatment: Issues and Perspectives», dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.
- Gelles, R.J.**, (1990). «Family Violence and Adolescents», *Adolescent Medicine: State of the Art Reviews*, 1, 1, p. 45-54.
- Gelles, R.J., Conte, R.J.**, (1990). «Domestic Violence and Sexual Abuse of Children. A Review of Research in the Eighties», *Journal of Marriage and the Family*, 52, p. 1045-1058.
- Gil, D.G.**, (1987). «Maltreatment as a Function of the Structure of Social Systems», dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.
- Hart, S.N., Brassard, M.R.**, (1987). «Psychological Maltreatment: Integration and Summary», dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.
- Hart, S.N., Germain, R.B., Brassard, M.R.**, (1987). «The Challenge: To Better Understand and Combat Psychological Maltreatment of Children and Youth», dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.
- Hegar, R.H.**, (septembre 1989). «Empowerment-Based Practice with Children», *Social Service Review*, p. 372-382.
- Hilberman, E.**, (1980). «The Wife Beater's Wife Reconsidered», *American Journal of Psychiatry*, 137, 11, p. 1336-1347.
- Hugues, H.M. et coll.**, (1989). «Witnessing Spouse Abuse and Experiencing Physical Abuse: A Double Whammy?», *Journal of Family Violence*, 4, 2.

**Hyman, I.A.**, (1987). « Psychological Correlates of Corporal Punishment », dans Brassard, M.R., Germain, R., Hart, S.N., *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press.

**Jaffe, P. et coll.**, (décembre 1985). « Problèmes critiques mis en lumière par une étude sur l'adaptation des enfants témoins de violence dans la famille », *Santé mentale au Canada*, p. 14-28.

**Jaffe, P. et coll.**, (1986). « Similarities in Behavioral and Social Maladjustment Among Child Victims and Witnesses to Family Violence », *American Journal of Orthopsychiatry*, 56, 1, p. 142-146.

**Jaffe, P.G., Wolfe, D.A., Wilson, S.K.**, (1991). *Children of Battered Women*, Newbury Park, Sage Publications.

**Justice, B., Calvert, A., Justice, R.**, (1985). « Factors Mediating Child Abuse as a Response to Stress », *Child Abuse and Neglect*, 9, p. 359-363.

**Kérouac, S., Taggart, M.-É., Lescop, J.**, (1986). *Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants*, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.

**Lacombe, M.**, (1990). *Au grand jour*, Montréal, Les Éditions du Remue Ménage.

**Lancup, S.**, (1992). « La violence faite aux enfants », *Revue de littérature sélective sur la violence physique et psychologique subie par les enfants*, Centre des services sociaux du Montréal métropolitain.

**Lapointe, Y., Laurendeau, M.-C.** (1989). *Prévention de la violence en milieu scolaire*, Guide d'animation, Département de santé communautaire, Hôpital général de Montréal.

**Larouche, G.**, (1987). *Agir contre la violence*, Montréal, Éditions de la Pleine Lune.

**Laurendeau, M.-C.**, (1989). « Sensibilisation à la violence en milieu scolaire : évaluation d'un programme pilote », *Apprentissage et socialisation*, 12, 2.

**Lavoie, F., Vézina, L., Gosselin, A., Robitaille, L.**, (mai 1992). « Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes », *VIRAJ*.

**MacLeod, L.**, (1987). *Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa.

- Moore, T. et coll.**, (juin-septembre 1990). « Recherches sur les enfants issus de familles violentes », *Santé mentale au Canada*, p. 22-26.
- Moreau, M.**, (1985). *Réflexion critique: intervention psychosociale et violence envers les enfants*, Université de Montréal.
- Pépin, J. et coll.**, (1985). *Étude systémique de la violence familiale*, Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal.
- Pronovost, J., Trudel, L.**, (1987). « Le jeu imaginaire: utilisation en rééducation des enfants », *Apprentissage et socialisation*, 19, 1, p. 39-45.
- Rinfret-Raynor, M., Pâquet-Deehy, A., Larouche, G., Cantin, S.**, (1989). *Intervenir auprès des femmes violentées: évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*, École de service social, Université de Montréal.
- Rosenbaum, A., O'Leary K.D.**, (1981). « Children: The Unintended Victims of Marital Violence », *American Journal of Orthopsychiatry*, 51, 4, p. 692-699.
- Roy, M.**, (1988). *Children in the Crossfire*, Health Communications Inc.
- Silvern, L., Kaersvang, L.**, (1989). « The Traumatized Children of Violent Marriages », *Child Welfare*, LXIII, 4, p. 421-436.
- Simons, R.L., Whitbeck, L.B., Conger, R.D., Melby, J.N.**, (1990). « Husband and Wife Differences in Determinants of Parenting: A Social Learning and Exchange Model of Parental Behavior », *Journal of Marriage and the Family*, 52, p. 375-392.
- Sinclair, D.**, (1985). *Understanding Wife Assault: A Training Manual for Counsellors and Advocates*, Ontario Ministry of Community and Social Services, Toronto.
- Statistique Canada**, (novembre 1993). « L'enquête sur la violence faite aux femmes: faits saillants », *Le Quotidien*.
- Straus, M.A.**, (1983). « Ordinary Violence, Child Abuse, and Wife Beating: What Do They Have in Common? », dans Finkelhor, D., Gelles, R., Hotaling, G., Straus, M.A. (Eds), *The Dark Side of Families*, Beverly Hills, Sage Publications.



**Straus, M.A., Gelles, R.J., Steinmetz, S.K.**, (1980). *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*, New York, Anchor Press.

**Straus, M.A., Gelles, R.J.**, (1990). «How Violent are American Families? Estimates from the National Family Violence Survey and other Studies», dans Straus, M.A., Gelles, R.J. (Eds), *Physical Violence in American Families*, New Brunswick Transaction Publishers, p. 95-112.

**Tremblay, J.**, (printemps 1991). «La convention relative aux droits de l'enfant: un instrument de protection à connaître et à utiliser», *Bulletin de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes*, p. 11-12.

**Westra, B., Martin, H.P.**, (1981). «Children of Battered Women», *Maternal-Child Nursing Journal*, 10, p. 41-54.

**William, C., Work, W.C., Olsen, K.H.**, (1990). «Evaluation of a Revised Fourth Grade Social Problem Solving Curriculum: Empathy as a Moderator or Adjustive Pain», *The Journal of Primary Prevention*, 11, 2, p. 143-157.

**Wolfe, D.**, (1987). *Child Abuse, Implications for Child Development and Psychopathology*, Beverly Hills, Sage Publications.

**Yllö, K.A., Straus, M.A.**, (1990). «Patriarchy and Violence Against Wives: the Impact of the Structural and Normative Factors», dans Straus, M.A., Gelles, R.J., *Physical Violence in American Families*, New-Brunswick Transaction Publishers, p. 383-402.

**Youngblade, L.M., Belsky, J.**, (1990). «Social and Emotional Consequences of Child Maltreatment», dans Simmerman R.T. et Hersen, M., (Eds), *Children at Risk: An Evaluation of Factors Contributing to Child Abuse and Neglect*, New York, Plenum Press.

**Zimrin, H.**, (1986). «A Profile of Survival», *Child Abuse and Neglect*, 10, p. 339-349.

### Loi citée

Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., c. P-34.1.